

## A l'attention des résidents des immeubles, sq. Chopin et Berlioz

Madame, Monsieur,

**Suite à notre rendez vous du jour, nous avons établi l'état des lieux d'entrée de votre logement avant le démarrage des travaux et vous avons listé les travaux à venir et donner les consignes pour le bon déroulement du chantier.**

EN BREF :

- Mise en conformité de l'électricité de votre logement et des parties communes
- Amélioration de la ventilation des pièces humides (cuisine, WC et salle de bains).
- Remplacement des fenêtres et des volets
- Isolation thermique des façades.
- Traitement de l'étanchéité et isolation des terrasses.
- Mise en Peinture des cages escaliers et halls d'entrée.
- Changement des portes de gaines techniques.
- Pose carrelage et faux plafond des halls d'entrée.
- Mise un place d'un nouveau système Sonnette interphone
- 

**Vous aurez 3 interventions d'une journée maximum dans votre logement. Nous prendrons RDV, à chaque fois, avec vous, 10 jours avant l'intervention. Les ouvriers seront identifiés par un badge individuel + un gilet jaune. Pour leur passage, Nous vous demandons d'écarter vos meubles à un mètre des murs, pour faciliter le travail des techniciens. Les meubles seront protégés par une bâche qui sera mise en place par les techniciens lors de leur arrivée dans votre logement**

### **IMPORTANT**

**PAS D'ELECTRICITE LE JOUR DE LA REHABILITATION ELECTRIQUE DE VOTRE LOGEMENT**

#### **POUR NOUS JOINDRE**

**PAR TELEPHONE : COMPOSEZ LE 0.800. 400.501, numéro vert – appel gratuit.**

Une permanence téléphonique est assurée par Mme Pauline Mulpas, Assistante de travaux, depuis le 7 juin, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

**PAR E-MAIL : ECRIVEZ-NOUS à l'adresse suivante : [relation-locataire-bernon@sionneau.fr](mailto:relation-locataire-bernon@sionneau.fr)**

#### **POUR VOUS ISOLER DES NUISANCES DU CHANTIER**

Nous vous rappelons que pendant le temps des travaux, un **appartement aménagé est mis à votre disposition : 4, square Chopin – Appartement 14.**

Il est possible de s'y rendre entre 8 h 30 et 17 h 30, du lundi au vendredi. Les clés doivent être réservées soit auprès de l'entreprise SIONNEAU, ou de votre gardien d'immeubles.

Restant à votre disposition,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Damien SIONNEAU**  
Groupement d'entreprises SIONNEAU